

L'UE fait trop peu pour assurer le respect de la liberté de presse

CENSURE Les Européens défendent insuffisamment chez eux ce qu'ils prônent ailleurs

- Le Comité pour la protection des journalistes dresse un état de la liberté de presse dans l'UE.
- La situation est loin d'être bonne.
- Elle est très problématique en Hongrie.

L'Union européenne doit mettre en pratique chez elle ce qu'elle professe ailleurs dans le monde. » Rien mieux que ce constat ne résume le premier rapport que le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) vient de publier sur la liberté de la presse dans l'Union européenne. Un constat formulé par Jean-Paul Marthoz, journaliste (chroniqueur au *Soir*) et expert en droits de l'Homme, qui a rédigé le rapport.

La liberté de la presse, que l'on a parfois tendance à réduire à un droit des journalistes, alors qu'elle est d'abord un droit pour le citoyen d'être informé, est consacrée dans différents textes fondamentaux de l'Union européenne : le traité sur l'UE, la Charte des droits fondamentaux de l'UE, et enfin la Convention européenne des droits de l'Homme. La sanctuarisation d'un droit fondamental par les textes, c'est bien ; encore faut-il que ce droit soit respecté, et sa mise en œuvre vérifiée.

« L'Union européenne doit mettre en pratique chez elle ce qu'elle professe ailleurs »

LE COMITÉ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES

C'est loin d'être le cas, explique Jean-Paul Marthoz : « *Les lois criminalisant la diffamation existent encore dans 23 pays ; elle est passible de prison dans 20 d'entre eux, et la sentence maximale, en Slovaquie, est de huit années de réclusion.* » Un chef d'accusation notoirement usité pour tenter de réduire au silence des médias ou des journalistes dérangeants. Autre « marqueur » de la liberté de presse : le blasphème ou le dénigrement de religion sont punissables dans 19 Etats membres.

Le rapport détaille des atteintes à la liberté de presse dans tous les pays, y compris la France ou le Royaume-Uni. Mais si aucun Etat membre n'est à l'abri, il y en a actuellement un dans l'Union européenne qui pose un problème particulier : la Hongrie dirigée par l'autoritaire Viktor Orban. « *Ce cas est différent et plus grave que tous les autres, explique Marthoz, car il constitue la première entreprise déterminée pour démanteler la démocratie libérale, selon l'aveu même de son premier ministre.* »

Fille de deux journalistes hongrois emprisonnés sous le communisme, devenue donc réfugiée, l'ex-présidente du CPJ Kati Marton était aux côtés de Jean-Paul Marthoz à Bruxelles pour présenter le rapport, et développer avec passion l'enjeu du cas hongrois : « *Ce pays est aujourd'hui le praticien le plus important du contrôle sur la presse : il y est quasiment impossible pour les journalistes d'y faire leur boulot.(...) Si les journalistes ne sont pas en mesure de couvrir la crise des réfugiés, on est dans une situation très inquiétante ! Or vous avez besoin*

d'un public mal informé pour répandre les idées xénophobes et racistes. » « *La liberté de presse est le canari dans la mine de la démocratie* », argumente M^{me} Marton : comme le canari lorsque se répand le grisou, si la liberté de presse meurt, c'est que la démocratie est en danger.

Et que fait l'Union européenne pour faire respecter par la Hongrie cette valeur fondamentale ? Pas grand-chose aujourd'hui en tout cas, comme on le voit encore par la négative après les diverses mesures ou lois controversées adaptées ces derniers jours par Budapest pour contrer l'arrivée de réfugiés et migrants. L'UE dispose pourtant d'un arsenal de mesures pour imposer le respect de ses normes. Elle avait usé avec succès de procédures en infraction contre la Hongrie pour faire amender des dispositions de la loi sur les médias.

Mais le recours à l'article 7, qui permet de suspendre de ses droits de vote un Etat qui enfreint « *de façon grave et persistante* » les valeurs de l'Union, a été dans les faits baptisé comme « option nucléaire », à la Commission européenne : une menace tellement grave qu'elle ne peut servir que comme dissuasion, sans qu'on ne la mette jamais à exécution. « *Mais il faut cesser de parler d'option nucléaire !* », se révoltent les responsables du CPJ.

Le cas de la Hongrie a une valeur de test : « *De nombreux dirigeants observent attentivement comment Orban s'en tire indemne. Mais n'attendons pas la répétition des années 30, pour commencer à agir avant qu'il ne soit trop tard* », plaide Kati Marton. ■

JUREK KUCZKIEWICZ

MESURES

Recommandations à l'UE

Le CPJ adresse une série de recommandations concrètes dont les suivantes :

- Mettre en place rapidement un mécanisme clair, objectif et légalement applicable pour faire respecter l'état de droit.

- Instituer une « Commission Copenhague », du nom des critères démocratiques considérés comme préalables à toute demande d'adhésion à l'Union européenne. Cette commission indépendante surveillerait la conformité des Etats membres avec la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
- Recourir à l'article 7 pour sanc-

tionner les Etats ne respectant pas la liberté de presse.

- Etablir une exception dans la direction sur la protection des données et sur les secrets industriels pour l'information d'intérêt public.
- Eviter que les législations sur la protection des données ne soient abusées à des fins de censure ou

refus d'accès à l'information. Assurer une protection aux lanceurs d'alertes.

J.KZ